

Retour d'expérience de la crise du Fipronil : le Conseil National de l'Alimentation présente ses recommandations

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a validé à l'unanimité moins deux abstentions lors de sa séance plénière du 7 février, l'avis n°83 « Retour d'expérience de la crise du Fipronil ».

Cet avis est issu du premier retour d'expérience (retex) conduit par le CNA suite à la survenance d'une crise alimentaire d'ampleur nationale. Il a porté sur la crise du Fipronil et a été confié au CNA par saisine interministérielle. Il a permis d'organiser les débats entre les acteurs (notamment les représentants des professionnels, des consommateurs, des experts et des autorités compétentes locales, nationales et européennes) et de déboucher sur des recommandations.

Ce premier retex avait pour objectifs communs partagés **la résilience, l'amélioration de la communication visant le grand public et la circulation de l'information entre les acteurs en temps de crise.**

Un groupe de concertation réunissant une quarantaine de structures a permis à chaque groupe d'acteurs (consommateurs, professionnels et autorités) de présenter son propre retex de la crise afin de décrire les actions de gestion et de communication sous sa responsabilité, d'**identifier ce qui avait bien fonctionné et les points qui étaient à améliorer**. Les débats ont également permis d'identifier les attentes vis à vis des autres acteurs, les points forts et les pistes de progrès à l'échelle collective. La synthèse de ces retex ainsi que les auditions conduites ont servi de base à la construction d'une vision partagée de la crise. Cela a conduit à l'élaboration d'une **chronologie de la crise** et à la formulation de **9 recommandations** dont les trois principales ont pour objectif d'améliorer l'existant en termes de gestion et de communication de crise.

Le CNA propose ainsi de :

- créer un dispositif permettant la mise en place d'un **espace d'échanges regroupant l'ensemble des acteurs** pour partager des informations dans le cadre de la communication visant le grand public, associée à la gestion institutionnelle de la crise ;
- rédiger des **lignes directrices** permettant de **définir la communication pertinente** à produire lors d'une crise. Il a été souligné à plusieurs reprises, l'importance de réaliser cet exercice, collectivement et en temps de paix ;
- désigner un **porte-parole unique**, légitime de par sa compétence technique, assurant la communication institutionnelle.



Ces trois recommandations sont étroitement liées en ce qu'elles permettent d'assurer une cohérence via le partage d'information et les réflexions communes sur la communication visant le grand public au service de la gestion puis de la sortie de crise.

Cet avis est transmis aux ministères chargés de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes. Celui-ci est également consultable et téléchargeable sur le site internet du CNA : [lien](#).

Le CNA est une instance consultative indépendante créée en 1985, placée auprès des ministres en charge de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture. Le CNA est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la chaîne alimentaire. Le CNA est l'espace de concertation intégrant les réalités du monde professionnel et les attentes des consommateurs.

[Site internet du CNA](#) – [Compte Twitter du CNA](#)

Contact presse : presse@cna-alimentation.fr

Tél : 01 49 55 49 68